

DÉCLARATION D'ADMISSION POUR ADMISSION EN HÔPITAL (HOSPITALISATION): CHOIX DE CHAMBRE ET CONDITIONS FINANCIÈRES

CODE-BARRES
DE L'HÔPITAL POUR
L'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE
DU DOCUMENT

IDENTIFICATION
DU PATIENT
OU VIGNETTE
DE LA MUTUELLE

rz tienen
Regionaal Ziekenhuis
Heilig Hart Tienen
Kliniekstraat 45
3300 Tienen

1. Objectif/ permettre de faire des choix en toute connaissance de cause par la communication des informations relatives aux conséquences financières de l'admission

Toute hospitalisation entraîne des frais. En tant que patient, vous pouvez faire certains choix qui ont une influence considérable sur le prix final de votre séjour à l'hôpital. Ces choix, c'est au moyen de la présente déclaration d'admission que vous les faites. Il est donc très important qu'avant de la compléter et de la signer, vous lisiez minutieusement le document explicatif reçu en même temps. En cas de questions, n'hésitez pas à prendre contact avec le service d'administration des patients au numéro 016/ 80 95 65.

2. Choix de la chambre

La possibilité de choisir librement mon médecin n'est en rien limitée par le type de chambre que je choisis.

Je souhaite être admis et soigné:

sans suppléments d'honoraires et sans suppléments de chambre en :

chambre commune

chambre à deux lits

en chambre individuelle avec un supplément de chambre de 65 / 43 / 75 euros par jour

Je sais qu'en cas d'admission en chambre individuelle, les médecins traitants peuvent facturer un supplément d'honoraires de maximum 150 % du tarif légal des prestations médicales.

3. Admission d'un enfant accompagné d'un parent

Je souhaite que mon enfant, que j'accompagne, soit admis et soigné au tarif légal, sans supplément de chambre et sans supplément d'honoraires. Je sais que l'admission se fait en chambre à deux lits ou en chambre commune.

Je souhaite expressément que mon enfant, que j'accompagne, soit admis et soigné en chambre individuelle, sans suppléments de chambre. Je sais qu'en cas d'admission en chambre individuelle, les médecins traitants peuvent facturer un supplément d'honoraires de maximum 150 % du tarif légal des prestations médicales.

Mes frais de séjour en tant que parent accompagnant (notamment lit, repas, boissons,...) seront à ma charge au tarif indiqué dans le récapitulatif des prix des biens et services courants.

4. Acompte

Je paie euros d'acompte pour mon séjour.

La présente déclaration d'admission signée a valeur de reçu pour l'acompte payé. L'acompte sera déduit du montant total de la facture du patient lors du décompte final.

5. Conditions de facturation

Tous les frais d'hôpital seront facturés par l'hôpital. Ne payez jamais directement au médecin.

Chaque patient a le droit d'obtenir des informations sur les conséquences financières d'une hospitalisation et du type de chambre qu'il a choisi. Chaque patient a le droit d'être informé par le médecin concerné des frais qui seront à sa charge pour les traitements médicaux à prévoir.

J'ai reçu, en annexe à la présente déclaration, un document explicatif faisant mention des suppléments de chambre et d'honoraires, le récapitulatif des prix des biens et services proposés à l'hôpital ainsi que les **conditions générales de facturation**. Je sais que tous les frais ne sont pas prévisibles.

Fait en deux exemplaires à RZ H.Hart Tienen (hôpital régional du Sacré Cœur à Tirlemont), le-.....-20..... pour une admission débutant le-.....-20..... et valable à partir du-.....-20..... àheures.

Pour le patient ou son représentant

prénom, nom du patient ou de son représentant (avec n° de Registre national)

Pour l'hôpital

prénom, nom et qualité

Ces informations d'ordre personnel vous sont demandées par le gestionnaire de l'hôpital en vue du traitement correct de votre dossier et de la facturation de votre séjour à l'hôpital. Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP) du 25/05/2018 vous autorise à consulter vos données et à les corriger. Consultez notre **Règlement vie privée pour les patients** sur notre site web www.rztienen.be/nl/privacybeleid ou à l'accueil sur nos campus (en néerlandais).